

Editorial

Madame, Monsieur,

Alors que le printemps s'installe tranquillement et que nos colonies commencent à se développer en profitant des premières floraisons, il nous faut déjà passer commande pour les produits de lutte contre le varroa. Le programme régional de lutte alternée contre le varroa propose pour 2018 les médicaments suivants :

Apivar® (amitraz)

et pour les apiculteurs en agriculture biologique :

Apilife var® (thymol, menthol, eucalyptol)

Apibioxal® (acide oxalique)

Maqs®

Ces produits, possédant tous une Autorisation de Mise sur le Marché, vous feront bénéficier d'une subvention accordée par le conseil régional.

Merci de renvoyer le bon de commande ci-joint avec le règlement ainsi que l'engagement complété et signé au GDS, avant le 31 Mai 2018.

Dans le cadre de notre Plan Sanitaire d'Elevage (PSE), chaque apiculteur doit être visité par un technicien sanitaire apicole (TSA) une fois pendant la durée du PSE qui est de cinq années. De nouveaux TSA se sont formés à l'automne 2017 afin de réaliser ces visites. Elles se veulent constructives, sont l'occasion d'échanger et en particulier de faire le point sur les traitements anti-varroas afin que collectivement la lutte soit la plus efficace possible. Si cela n'a pas déjà été fait, vous serez peut-être prochainement contacté par un TSA, le conseil d'administration a en effet validé l'organisation de deux cents visites pour cette année.

Depuis quelques temps, un sujet suscite la réflexion du conseil d'administration à savoir l'implantation des ruches. Le département voit le nombre de colonies se multiplier, ce qui d'un point de vue de la biodiversité et de la pollinisation est positif, sous réserve d'une ressource suffisamment abondante maintenant nos colonies en bonne santé et productives. Soyons vigilant au phénomène et dialoguons entre nous pour répartir nos ruches du mieux possible. Si vous avez des suggestions à nous remonter, n'hésitez pas à venir vers nous.

A toutes et à tous très bonne saison.

Apicolement

Le conseil d'administration apicole du GDS de Loire-Atlantique
Benjamin Guilbault (président)





Bilan PSE 44 dans la lutte contre varroa

Voici un bilan des visites PSE réalisées sur les années passées en Loire Atlantique et donc quelques chiffres sur le sanitaire en Loire Atlantique.

Quant à vous, où vous situez vous ?



87 % des apiculteurs ont un registre sanitaire d'élevage.

Le registre d'élevage est obligatoire. Il permet à l'apiculteur d'assurer le suivi sanitaire de ses colonies. Les dates de traitements anti-varroas effectués sur les ruches doivent notamment y être indiquées.

92% des apiculteurs conservent leurs ordonnances,

94% leurs récépissés de déclaration de ruches.

Ces documents doivent être conservés 5 ans dans le registre d'élevage.

80% des apiculteurs identifient correctement leurs ruches ou leur rucher.

L'identification des ruches sur le terrain via votre numéro NAPI doit être reproduit en caractères apparents et indélébiles, d'au moins huit centimètres de hauteur et cinq centimètres de largeur, sur au moins 10 % des ruches ou sur un panneau placé à proximité du rucher. Toutefois, lorsque la totalité des ruches est identifiée par le numéro d'apiculteur (NAPI), la hauteur des lettres peut être limitée à trois centimètres. Tout rucher non identifié est considéré comme abandonné.

69% des apiculteurs ne font pas de contrôles de la pression varroas. 3% réalisent des contrôles de varroa phorétiques, 6% des contrôles sur couvain, 22% des contrôles sur lange.

La mesure de la pression d'infestation varroa permet de vérifier à la fois l'efficacité de vos traitements et de vos mesures de lutte zootechnique dans la lutte contre varroa. Elle est essentielle et accessible à tous.



20% de mortalité hivernale a été constatée suite à l'hivernage des colonies à la fois en 2015/2016 et en 2016/2017.

Varroa est un parasite responsable de nombreuses mortalités hivernales. Il est important d'être vigilant sur son contrôle tout au long de l'année !

Registre sanitaire d'élevage

Point fort Point à améliorer

Conservation des ordonnances
et récépissés de déclaration de ruches

Point fort Point à améliorer

Identification des ruches et ruchers

Point fort Point à améliorer

Surveillance de la pression varroas

Point fort Point à améliorer

La lutte contre varroa repose dans un premier temps sur la réalisation d'un traitement avec AMM après la récolte d'été.

84% des apiculteurs visités ont respecté le protocole de traitement.

Plus de 70% des apiculteurs ayant traité suivant le protocole de lutte alterné régional (traitement à l'Apivar® en 2017) ont eu une pression varroa à l'issue du traitement satisfaisante.

L'Apivar® est le traitement ayant l'efficacité la plus régulière sur le marché, c'est également le traitement préconisé en 2018.

Vous trouverez ci-joint les éléments nécessaires pour la commande 2018.

La lutte contre varroa est une lutte collective, n'hésitez pas à en discuter entre vous !



3% des apiculteurs visités ont utilisé des traitements hors AMM.

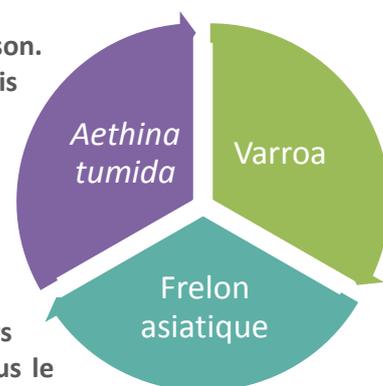
Les traitements utilisés hors autorisation ne présentent pas les mêmes garanties en termes d'efficacité et peuvent être dangereux pour les abeilles, pour la sécurité de l'utilisateur et du consommateur. Ils sont interdits.

De plus, ils peuvent participer à créer des résistances et résidus possibles dans la cire et le miel.

Réseau des ruchers sentinelles

Un réseau de ruchers sentinelles se met en place sur la Loire Atlantique dès cette saison. Il a pour objectif à la fois la collection de données de pression d'infestation vis-à-vis de varroa et du frelon asiatique mais également de mettre en place une surveillance vis-à-vis d'*Aethina tumida* (petit coléoptère des ruches). N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez participer au projet.

Afin de faire un état des lieux de la situation départementale sur le frelon asiatique en lien avec les données de destruction des nids, nous vous sollicitons afin de participer au recueil de données sur la pression d'infestation sur vos colonies. Vous trouverez ci-joint un document rapide à compléter lors de vos visites de ruchers et à nous retourner au GDS (par mail, par fax ou courrier aussi souvent que vous le souhaitez).



Actualités *Aethina tumida*



Le 18 septembre 2017, **les autorités italiennes** ont présenté aux Etats membres et à la Commission Européenne, un document décrivant la situation sanitaire ainsi que l'ensemble des mesures prises depuis septembre 2014, date de détection d'*A. tumida* en Calabre. « Considérant que ce document indique clairement une évolution des mesures depuis 2016, notamment celle de la logique de la surveillance et de ses objectifs. Ces derniers sont désormais orientés **vers la gestion du coléoptère associant son confinement dans la zone de protection de 30 kilomètres et le contrôle de la circulation des ruches et matériel d'apiculture**» Et « considérant que ce changement de stratégie semble également indiquer l'échec des mesures de lutte mises en place depuis 2014 et acter une présence "endémique" d'*A. tumida* dans ces territoires, et le risque majeur et persistant de la diffusion d'*A. tumida* depuis les zones infestées à d'autres territoires de l'Union Européenne dont la France, »

La vigilance reste de mise, les mouvements de colonies et de matériels apicoles en provenance de la zone sont donc toujours interdits

L'OMAA : Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère.

Pour rappel, nous sommes région pilote pour un Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles sur la région. Si vous constatez un problème sur vos colonies, vous pouvez contacter le 02.41.69.80.69.



ECLEA : Etude de cas de Loque Européenne en France

L'ITSAP et l'ANSES mettent en place une étude de cas de loque européenne « atypique » (ECLEA) observés en France. Pour mieux caractériser cette maladie, l'ANSES fait appel aux apiculteurs pour participer à la collecte d'échantillons de couvain et répondre à une première enquête épidémiologique. En retour, le résultat de l'analyse (gratuite) sera communiqué à l'apiculteur.



Ces cas atypiques ont été décrits en Suisse (Roetschi et al., 2008), aux Etats-Unis (vanEngelsdorp et al., 2013) et en Italie (Gaggia et al., 2015). Cependant, malgré des signalements en France en provenance de plusieurs régions, aucune étude globale ne s'est penchée sur ces cas.

L'objectif de l'étude ECLEA est de mettre en place un réseau de collecte de cadres de couvain et d'informations au travers d'un questionnaire, afin de décrire les cas sur le plan clinique et d'identifier les agents pathogènes en présence. Si vous observez un tel phénomène dans vos colonies, contactez le GDS, nous vous communiquerons la marche à suivre.

Utilisation des outils connectés en apiculture

Une autre étude est en cours à l'ANSES sur l'utilisation d'outils connectés et technologiques dans leurs pratiques apicoles. Cette étude a pour but d'évaluer l'efficacité de ces outils pour la surveillance des colonies d'abeilles. Un questionnaire en ligne est disponible. Vous trouverez ci-joint le lien de l'étude :

<https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/DSL/Polliconnect/questionnaire.htm>